



52, rue des Chênes
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Enquête publique commune de Saint Rémy Lès chevreuse

15 juin au 16 juillet 2018

Modifications du plan local d'urbanisme

Commentaires de l'Association VIVRE LES HAUTS DE SAINT REMY

1 – Modification du zonage de la section AA n° 3 de 73 332 m2 nommée « La Clairière de Beauplan » en zone N naturelle pour la partie non bâtie.

L'association ne peut être que favorable à cette modification qui se met en conformité et respecte le Plan du Parc Naturelle de la Haute Vallée de Chevreuse.
Cette modification correspond aux demandes de l'association faites lors des enquêtes publiques concernant les Plans Locaux d'Urbanisme du 30 mars au 24 avril 2009 et du 22 mai au 30 juin 2017

2 - Réalisation de logements sociaux dans les zones UA - UE – UH à hauteur de 30 % pour 5 logements minimum en zone UA, et 10 logements minimum en zone UE et UH.

Afin de partager les programmes de logements sociaux et de respecter l'identité de la commune, VIVRE LES HAUTS DE SAINT REMY demande :

- L'inventaire des logements sociaux construits, avec indication de leur emplacement et leur catégorie.
- Le pourcentage par quartier.
- La répartition égalitaire des futures constructions dans les zones UE et UH (quartiers résidentiels) en tenant compte bien entendu des logements déjà construits.
- Les demandes de logement social sur la commune.
- Les orientations futures pour la prochaine mandature en précisant le principe, et le type d'habitat adopté pour respecter la mixité sociale.
- Des choix architecturaux en cohérence avec l'environnement et les constructions existantes.
- Ne pas détruire les bâtiments constituant l'identité de la commune (patrimoine) au profit du parc social.

Le 26 juin 2018

ASSOCIATION VIVRE LES HAUTS DE SAINT REMY

Martine MICHEL
Présidente